



## CONSEIL MUNICIPAL du 08 février 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents-  
représentés : 11

Votants : 11

Date de  
convocation :  
27 janvier  
2022

Le huit février de l'an deux mil vingt deux à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni en séance ordinaire, à la salle ti Lokorn pour tenir compte du contexte sanitaire et prévenir la diffusion du virus, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Étaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Madame Claudine NEDELEC, Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Louis LE LEUCH, Adjoint au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Yoann LE GRAND Monsieur François LOUBET, Madame Chloé VERNIOLLE,

Procurations : Monsieur Pierre-Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Jean-Louis LE LEUCH, Monsieur Alex GAUTIER a donné procuration à Monsieur Yoann LE GRAND

Absents excusés : Madame Eliane BRELIVET, Madame Vanessa LE SIGNE, Monsieur Christian LAMBLÉ

Secrétaire de séance : Madame Chloé VERNIOLLE est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de séance du 19 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil

### Ordre du jour :

- Avis de principe sur une démarche visant à l'accueil de nouvelles familles à LOCRONAN
- Avis de principe sur la création d'un Musée dédié au tissage et à la Troménie
- Renouvellement de l'adhésion au CAUE du Finistère (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) en 2022
- Projet de périmètre d'une zone de préemption du Département du Finistère au titre des Espaces Naturels sensibles et création d'un périmètre d'intervention foncière associé sur la commune de LOCRONAN
- Consultation pour les travaux de voirie : autorisation
- Consultation pour étude et travaux sur église Saint Ronan et Chapelle bonne Nouvelle : autorisation
- vente de terrain
- Convention Objectif emploi Solidarité 2022(sous réserves)
- Convention de stage d'observation pour l'ALSH-convention avec le lycée JM Le BRIS Douarnenez
- Informations : convention DPS –signature
- course cycliste « ladies tour » : projet Locronan : ville étape 3 le 05 mai 2022
- mandat au CDG pour la mise en concurrence d'un contrat groupe d'assurance cybersécurité
- Questions diverses ; courrier illuminations ; représentation dans les instances : révision

### 1 –2022-02-01-AVIS DE PRINCIPE SUR UNE DÉMARCHE VISANT À L'ACCUEIL DE NOUVELLES FAMILLES À LOCRONAN

Pour maintenir les effectifs scolaires d'une part et prévenir les conséquences liées à la démographie en net ralentissement d'autre part, Monsieur Le Maire propose de poursuivre une politique du logement soutenue et attirer ainsi de nouvelles familles sur LOCRONAN. Dotée de ses nombreux labels touristiques et disposant de nombreux services de proximité dont médicaux, la belle cité ne manque pas d'attrait.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à engager des discussions de nature à permettre l'accueil de nouveaux résidents.

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation pour mener des discussions de nature à attirer de nouvelles familles sur la commune	11	0	0

### 2 –2022-02-02-AVIS DE PRINCIPE SUR LA CRÉATION D'UN MUSÉE DÉDIÉ AU TISSAGE ET À LA TROMÉNIE

Monsieur Le Maire demande au Conseil un avis de principe sur l'idée de création d'un Musée de l'histoire locale dédié au tissage et à la troménie entre autres. Ce projet pourrait être envisagé au manoir de Kerguenole et compléterait le Musée « Charles DANIELOU » à sauvegarder. On pourrait y joindre les œuvres de JOB, en faire un lieu où les visiteurs auraient une perception immédiate de l'histoire locale. On pourrait imaginer une scénographie à mettre en œuvre etc...

Bien entendu, ce projet fédérateur se ferait en concertation avec les locronanais.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DONNE un accord de principe sur le projet proposé

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Projet Kerguenole	11	0	0

### 3 –2022-02-03-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CAUE DU FINISTÈRE

Monsieur Le Maire rappelle qu'adhérer au CAUE du Finistère permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...);

- d'être destinataire de publications ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

Le coût annuel est comme en 2021 de 50 €. Comme l'an dernier, Monsieur Le Maire propose d'y adhérer

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

DECIDE l'adhésion au CAUE au titre de 2022 pour 50 €

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Adhésion CAUE 2022	11	0	0

#### **4-2022-02-04-PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION FONCIÈRE ASSOCIÉ SUR LA COMMUNE DE LOCRONAN – POSITION DE PRINCIPE**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil qu'il serait intéressant de mener une étude sur l'éventuelle mise en place d'une zone de préemption départementale sur la commune : secteur du Bois du Duc.

L'article L 113-8 du code de l'urbanisme expose que « le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels [...]. »

Dans ce cas, et conformément aux dispositions de l'article L 113-14 du code de l'urbanisme, le Conseil Départemental peut mettre en place des zones de préemption. Ces zones permettent au Département de disposer d'un droit prioritaire d'acquisition en cas de mise en vente, offrant à ce titre, la possibilité d'engager une maîtrise foncière des espaces naturels remarquables et de conduire une gestion adaptée. Cette démarche est engagée en concertation avec les collectivités locales.

Il s'agit de zones identifiées comme étant d'intérêt départemental pour leur grande qualité écologique et paysagère.

Les surfaces totales impactées représentent : 585 613 m<sup>2</sup> (environ 58.5 ha) dont en :

-Propriétés communales 105 171 m<sup>2</sup>

-Propriétés départementales 189 608 m<sup>2</sup>

-Propriétés privées 290 834 m<sup>2</sup>



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

### 3. L'action foncière sur la commune de **LOCRONAN**

Les outils fonciers: projet de périmètre



**Commune de Locronan**  
Espaces naturels sensibles  
*Création d'une zone de préemption départementale*

**Plan de situation**  
Décembre 2021



Projet ZP Locronan

Zone de préemption existante



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

### 3. L'action foncière sur la commune de **LOCRONAN**

Projet de périmètre calé sur le zonage du PLU



**Commune de Locronan**  
Espaces naturels sensibles  
*Création d'une zone de préemption départementale*

**Plan de situation**  
Décembre 2021



Projet ZP Locronan

Zone de préemption existante

Zone Naturelle (N, Ne, Nh, Npp, Nr, Nt)

Zone Agricole

Zone Urbaine (UT, Uha, Uhb, Uhc, Uhd, Ui)

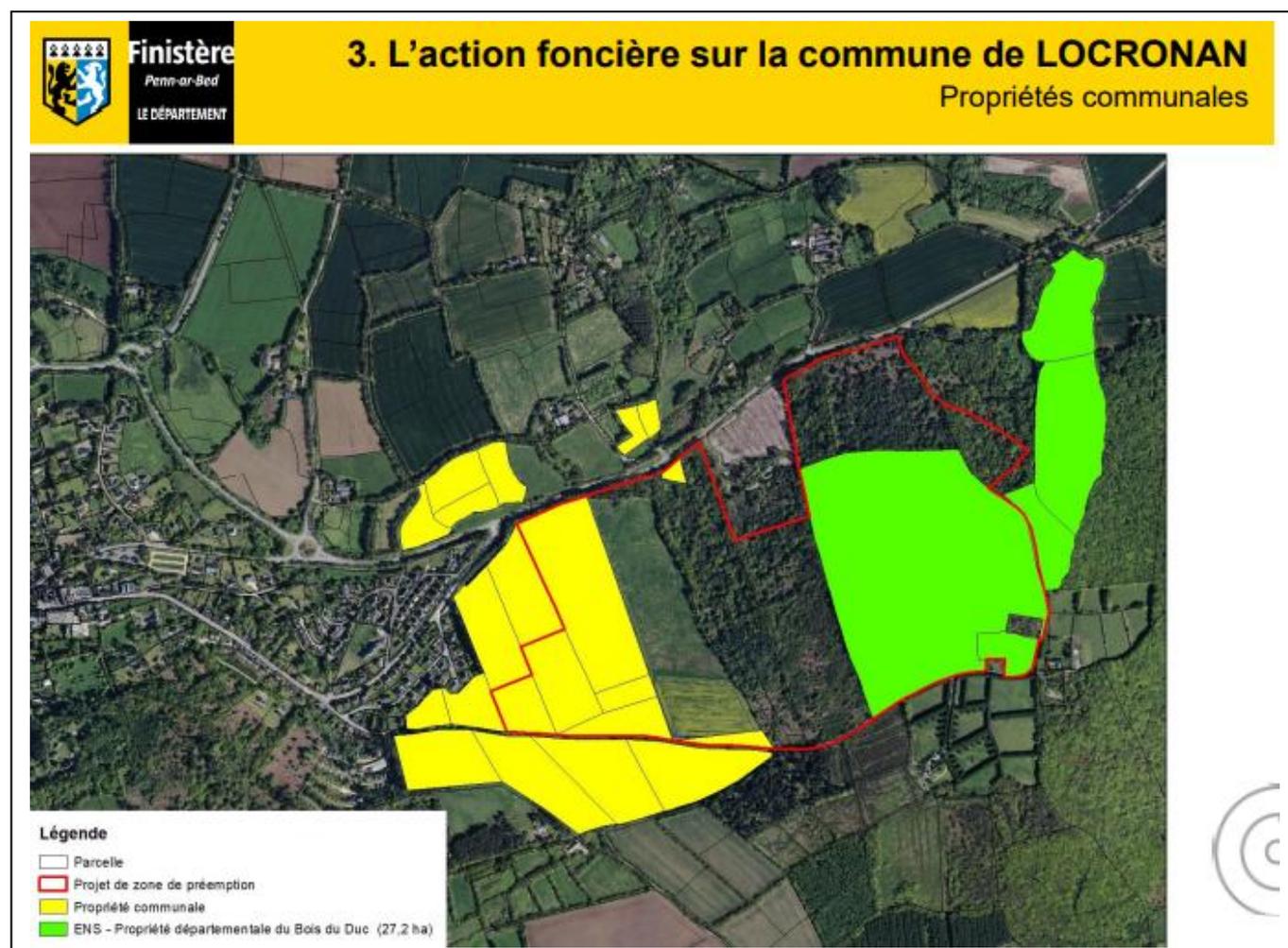
En parallèle, et afin de renforcer cette politique foncière, le Conseil départemental propose à la commune de Locronan de coupler la zone de préemption à un périmètre d'intervention foncière, sur la base d'un même tracé.

La mise en place d'un tel périmètre permet au Conseil départemental de mener un démarchage foncier actif, auprès des propriétaires uniquement dans le cadre d'une démarche à l'amiable.

Ces négociations sont menées selon les évaluations de France Domaine, par l'intermédiaire de son mandataire foncier, la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI).

Cette maîtrise foncière permettra :

- la préservation des paysages ;
- la protection des milieux naturels ;
- la constitution d'unités de gestion cohérentes,
- une ouverture au public et une organisation des fréquentations sur l'ensemble du site.



Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

**DONNE** un accord de principe sur ce projet ;

- D'une part de zone de préemption,
- D'autre part de périmètre d'intervention foncière.

Précise que les chasseurs locaux ont été associés pour informations

**DIT** qu'il conviendra de veiller à ce que la Surface Agricole Utile actuelle soit préservée.

Cet accord de principe permettra au Conseil Départemental de mener les investigations nécessaires en termes de délimitation de périmètre en lien avec la Commune.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Zone de préemption et périmètre d'intervention foncière avec SAU à garder	11	0	0

## 5 –2022-02-05-CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Compte tenu de la situation sanitaire, Monsieur Le Maire informe les élus que la loi du 07 décembre 2020, a instauré le dispositif suivant :

### Article 142

I. - Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes.

Ces dispositions sont applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à

100 000 € hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Il est proposé de faire les travaux de voirie sur la rue des ajoncs en 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à faire une consultation pour des travaux de voirie rue des ajoncs

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Autorisation d'une consultation pour les travaux de voirie	11	0	0

## 6 –2022-02-06-CONSULTATION POUR RETENIR UN ARCHITECTE DU PATRIMOINE CHARGE DU DOSSIER RELATIF À L'ÉGLISE ST RONAN ET À LA CHAPELLE BONNE NOUVELLE

Une première consultation pour le choix de l'architecte du patrimoine ayant dû être déclarée sans suite, un travail sur un nouveau cahier des charges a été engagé avec F.I.A, structure d'assistance aux collectivités territoriales du Conseil Départemental.

Le nouveau document est élaboré en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Conservation des Monuments Historiques .

Il est proposé de permettre au Maire de lancer une nouvelle procédure de consultation pour retenir l'architecte du patrimoine qui sera chargé de proposer après études, les travaux impératifs à réaliser sur l'Eglise et sur l'ensemble constitué par la Chapelle - Notre-Dame de La Bonne Bonne-Nouvelle, le Calvaire et la fontaine-lavoir Saint-Eutrope.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à faire une consultation pour choisir un architecte du Patrimoine chargé du dossier Eglise St RONAN et CHAPELLE BONNE NOUVELLE , calvaire et fontaine inclus.

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation d'une consultation pour choisir un architecte du Patrimoine chargé du dossier Eglise St RONAN ET Chapelle BONNE NOUVELLE-calvaire-fontaine	11	0	0

## 7–2022-02-07-VENTE DE TERRAIN –

Monsieur Le Maire rappelle aux élus la décision du Conseil municipal en date du 17 novembre 2020 de mise en vente du terrain situé sur la section cadastrale AB 79 rue des ajoncs et d'une superficie de 1098 m2.

Ce terrain présente un accès difficile par la rue des ajoncs.

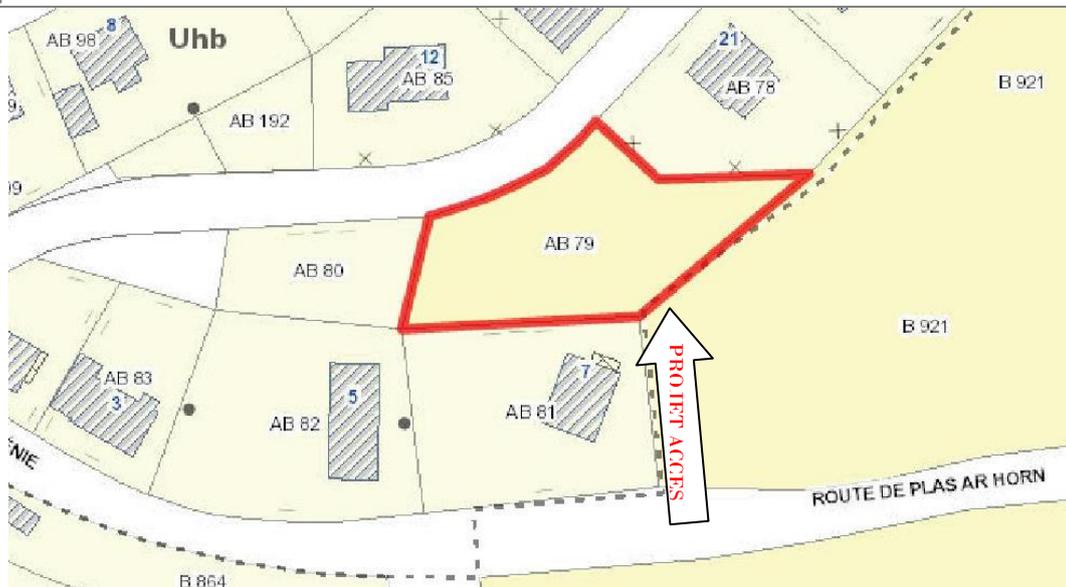
Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande pour compléter la parcelle AB 79 par l'ajout d'une bande d'environ 3 m de large de terrain communal permettant ainsi un accès plus aisé à la parcelle depuis la rue de la Troménie sur une longueur d'environ 30 mètres.

Comme il précise toutefois que le projet s'inscrit en zone naturelle, il propose comme alternative à la vente, l'instauration d'un droit de passage pour piétons et voitures uniquement à formaliser chez un notaire.

Il est rappelé que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le droit de passage peut donner lieu au versement d'une indemnité selon la formule suivante à finaliser avec les parties :

Valeur vénale (€) x Surface (m<sup>2</sup>) x coefficient de pondération



Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à formaliser un droit de passage et à finaliser l’opération  
**PRECISE** que l’entretien de l’assise de la servitude (sans goudron) ce en respectant les spécificités de la zone , sera de la responsabilité du bénéficiaire.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Droit de passage section B 921	11	0	0

### 8–2022-02-08-CONVENTION OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ 2022

Monsieur Le Maire propose de poursuivre le partenariat avec l’association OES, « Objectif Emploi Solidarité », ce pour aider le personnel technique communal durant les périodes saisonnières marquées par une activité accrue.

Il est proposé une équipe d’intervention de 5 à 7 agents et 28 jours d’intervention sur une période allant de février à novembre. Le coût est proposé à 45 € par journée /agent dont le nombre pourrait varier.

Monsieur Le Maire précise qu’il conviendra au moins de prévoir environ 270 € par jour d’intervention (6 agents) soit 7560 € de crédit au prochain budget.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention proposée.

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention emploi solidarité	11	0	0

## 9–2022-02-09-CONVENTION DE STAGE POUR L'ALSH

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été saisi d'une demande de stage d'observation au sein de l'ALSH pour les vacances scolaires de février. La période pressentie court du 9 au 11 février 2022. Une convention de stage avec le lycée Jean marie LE BRIS sera prévue.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention sus visée

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature d'une convention de stage	11	0	0

## 10–2022-02-10-INFORMATION –CONVENTION DPS

Monsieur Le Maire informe qu'à l'instar des années passées, la commune a dû recourir à un Dispositif Prévisionnel de Secours pour les illuminations. Celui –ci était formalisé par une convention avec un coût de 3 760 €

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Prend acte de la signature de la convention sus visée.

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
signature d'une convention DPS	11	0	0

## 11–2022-02-11-COURSE CYCLISTE « LADIES TOUR ». PROJET LOCRONAN : ville étape 3 le 05 mai 2022

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que cette manifestation avait déjà été programmée le 22 mai 2020. Compte tenu du contexte sanitaire l'épreuve avait été annulée. Une nouvelle édition est prévue le jeudi 05 mai 2022 pour un contre la montre individuel aux mêmes conditions qu'en 2020 soit 5000 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention qui en découle.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
signature d'une convention pour la « ladies tour »	11	0	0

## 12-2022-02-12-MANDAT AU CDG POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT – GROUPE D'ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ

Monsieur Le Maire informe les élus que :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Afin de favoriser la mutualisation du risque cyber, les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor se sont regroupés au sein d'un groupement de commande ayant pour objet la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics du Finistère et des Côtes d'Armor, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité de LOCRONAN peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le groupement constitué des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Pour ce faire, la collectivité de LOCRONAN doit donner mandat au Centre de Gestion du Finistère par délibération, ce qui lui permet d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

Donner mandat n'engage en rien la collectivité de LOCRONAN, la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le groupement des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale.  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Assurances,  
Vu l'exposé du Maire,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la commande publique,

Décide de mandater le Centre de gestion du Finistère afin de la/le représenter dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor vont engager, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Mandat au CDG pour une consultation assurance cybersécurité	11	0	0

### 13-2022-02-13-QUESTIONS DIVERSES –COURRIER ILLUMINATIONS

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à annuler une redevance « Illumination » à hauteur de 250 €.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Position du conseil municipal	11	0	0

### 14-2022-02-14-QUESTIONS DIVERSES –représentation dans les instances : révision

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Désigne Madame Claudine NEDELEC et Monsieur François LOUBET comme Membres du CCAS en remplacement d'un élu.

Désigne pour la même raison Monsieur Yoann LE GRAND comme référent titulaire de langue bretonne à QBO et Monsieur Jean-Louis LE LEUCH comme référent suppléant.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Représentation dans les instances	11	0	0

## 15-2022-02-15-QUESTIONS DIVERSES –situation exceptionnelle à MADAGASCAR

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré sur les conséquences dramatiques qui touchent les habitants de Madagascar , suite aux intempéries,

DECIDE d 'allouer une somme exceptionnelle de 1500 € à l'association CAP SOLIDARITE

MADAGASCAR, pour qu'elle fasse parvenir cette aide sur place et qu'elle dispose d'un compte rendu précis de l'usage des fonds.( affectés à un village, à la culture, à la pêche et à la reconstruction d'une école notamment )

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Aide versée à CAP SOLIDARITE MADAGASCAR pour aider le pays suite aux intempéries	11	0	0

Informations : installation d'un nouveau médecin (Docteur RAULT) dans les locaux du nouveau cabinet médical à compter du 21 février

: du Dimanche 17 juillet 2022 au Dimanche 21 août 2022 : exposition dédiée à JOB au Musée « Charles DANIELOU ». Inauguration de la nouvelle rue portant son nom prévue.